

## **Eléments de correction de la Mini EC n°3**

Evaluation des Connaissances & de la Compréhension

### **a) Comment la taxation permet-elle d'agir sur la préservation de l'environnement ?**

**Définition** taxation comme impôt ou fiscalité /0,5

**Exemple** /1

**Explicitation** /1,5 (agents économiques : entreprise et ménage, prix, internaliser, externalité négative, incitation, calcul économique, choix/arbitrage taxe/coût investissement dépolluant, principe-pollueur-payeur, taxe négative (subvention).

**Attention** : ne pas confondre taxe et réglementation. Pour la taxe il n'y a pas de seuil ni d'amende ni d'obligation de respect d'un quota démissions.

**Attention** : avantages et inconvénients sont hors sujet ici.

### **b) Expliquez le fonctionnement d'un marché des quotas d'émission.**

**Définition** « quota » comme quantité maximale (1 quota = 1 tonne d'émission de GES) ou droit à polluer /0,25 ou 0,5

**Définition** « marché » : rencontre offre / demande, détermination du prix par confrontation O/D (loi de l'O/D), autorégulation. /0,25 ou 0,5

**Explicitation** : fixation quantités max. par les pouvoirs publics puis distribution des quotas aux pollueurs proportionnellement à leurs émissions passées, ensuite autorégulation via le marché. Arbitrage des pollueurs entre investir dans dépollution ou utiliser/acheter des quotas. Le prix est le signal de l'investissement : plus le prix du quota est élevé, plus l'incitation à investir pour moins émettre de GES est forte. Le prix fluctue selon O/D de quotas. Offreurs : entreprises qui ont un excès de quotas par rapport à leurs émissions. Demandeurs : entreprises qui ont un manque de quotas par rapport à leurs émissions. Si  $O > D \nearrow$  prix tonne de GES = incitation à moins émettre GES / Si  $O < D \searrow$  prix tonne de GES  $\searrow$  = incitation à moins émettre GES. Possibilités d'acquérir des quotas via les projets MDP. /2

**Exemple** : marché européen des quotas d'émission de Co2 /0,5

**Attention** : avantages et inconvénients sont hors sujet ici.

### **EC2 (4 pts) :**

Après avoir présenté le document, vous comparerez les pays ou régions en matière de protection de l'environnement.

**Présentation** /0,5

**Tâche** = Comparer = /0,5

**Lectures** (au moins 4 lectures distinctes correctes) /1 (0,25 par lecture juste)

**Données** : Au moins 10 données (-0,25 entre 6 et 9 données, -0,5 pour 5 données et moins)

**Manipulation-sélection de données pertinentes** /2 Au moins 2 mises en relation de 2 colonnes

C'est un tableau statistique, publié par le PNUD en 2011, présentant le « Panorama des atteintes et efforts environnementaux » pour 5 pays, 3 régions et le monde, entre 1970 et 2011. Ce document permet de comparer 8 variables concernant la protection ou les atteintes à l'environnement (ou capital naturel - 777), par exemple l'empreinte écologique, la part des combustibles renouvelables, les émissions de Co2, l'évolution des surfaces forestières ou la part des espèces menacées.

On remarque que pour le monde, l'empreinte écologique moyenne était de 2,4 hectares par habitant par an en 2007, la part des combustibles renouvelables de 25,1% du total des combustibles utilisés en 2007, les émissions de Co2 de 1,7 tonnes par habitant par an en 2008, en évolution de 5,2% en moyenne par an de 1970 à 2008, un recul de la surface forestière de 1,2% entre 1990 et 2008 et 12% des espèces menacées.

Concernant les régions, l'Asie du Sud semble avoir un impact écologique moins néfaste que l'Europe et l'Asie centrale. En effet, l'Asie du sud a une empreinte écologique bien inférieure à la moyenne mondiale, puisqu'elle s'élève à seulement 1 hectare par habitant par an en 2007, soit plus de 3 fois moins (777) que celle de l'Europe + Asie centrale. Les émissions de Co2 sont également bien inférieures en Asie du Sud qu'en Europe + Asie centrale : respectivement 1,5 contre 7,8 tonnes par habitant par an en 2008 (5 fois moins - 777). Il n'y a que pour les espèces menacées que l'Asie du Sud fait moins bien que l'Europe + Asie centrale : 12% contre 9% du total des espèces en 2010.

Lorsque l'on compare les pays, on voit clairement que l'empreinte écologique est corrélée au revenu net par habitant et aux émissions de Co2 par habitant. En effet, les Etats-Unis ont le RNB par habitant le plus élevé en 2011 (43 017 \$ par habitant en \$ constant c'est-à-dire déflaté - 777), la plus grosse empreinte écologique ① (8 hectares par habitant par an) et les émissions de Co2 par habitant les plus élevées ② (17,3 tonnes par habitant par an en 2008) et 21% des espèces menacées, soit les plus grandes valeurs parmi les pays représentés. A contrario, la Chine, qui a le plus faible RNB par habitant des pays représentés (7 476 \$ constant par habitant par an en 2011) a également la plus faible empreinte écologique du tableau (2,2 hectares par habitant par an en 2007) et seulement 1,5 tonnes d'émissions de Co2 par habitant en 2005, contre 2,4 en moyenne pour le monde et 4 tonnes pour le Brésil.

Concernant les efforts pour protéger l'environnement, on observe une corrélation négative entre le poids des combustibles fossiles et les émissions de Co2 ③ (qui contribuent au réchauffement climatique - 777). Ainsi, les Etats-Unis et l'Arabie Saoudite sont les pays aux énergies les plus carbonées avec 85% de combustibles fossiles pour les Etats-Unis et 100% du total des combustibles pour l'Arabie Saoudite en 2007, donc les plus en retard en matière d'utilisation de combustibles renouvelables ④ : pour l'Arabie Saoudite 0% et pour les Etats-Unis, seulement 5,4% de combustibles renouvelables, quand pour le monde la part est de 25,1%, 12,3%, pour la Chine et 7,6% pour la France. Cependant, les Etats-Unis ont vu leurs émissions de Co2 par habitant diminuer de 0,6% par an en moyenne de 1970 à 2008, alors que l'Arabie Saoudite a vu ses émissions de Co2 par habitant croître de 5,1% par an en moyenne sur la même période.

Enfin concernant la déforestation et le reboisement, c'est le Brésil qui est le plus mauvais élève avec 8,9% de diminution de ses surfaces forestières de 1990 à 2008 quand la Chine fait figure d'élève modèle avec un accroissement de 28,1% de ses surfaces forestières.